

Appel à projet CUPS

Diversifier les pédagogies (n°1 vague 2)

Afin d'amorcer la mise en place du Collège Universitaire Paris-Seine (CUPS) imaginé dans le cadre de l'initiative d'excellence, et plus particulièrement pour favoriser l'émergence des cursus diversifiés et des pédagogies innovantes associés, l'université Paris-Seine lance avec les fonds obtenus pour le NCU CUPS un appel à projets qui vise à soutenir des projets proposés par les enseignants et enseignants-chercheurs des établissements concernés ou par des structures de ces établissements (composantes, départements, directions, services,...). Ces projets contribueront à structurer et renforcer les formations du collège universitaire (contenus d'enseignement et processus pédagogiques), à accroître leur attractivité et leur visibilité internationale, et à favoriser la personnalisation des parcours tout au long de la vie et la réussite des étudiants.

La dotation globale annuelle reçue s'élève à 1,43 M€ sur 10 ans. Dans le cadre du présent appel à projets « diversifier les pédagogies », 300 000 euros sont consacrés en 2018 et 2019 à la mise en œuvre de propositions répondant à cet objectif.

Rappel du contexte et des enjeux

Le NCU CUPS vise à accompagner la création de l'undergraduate college en repensant l'architecture de la Licence et du DUT afin de pouvoir accueillir des publics divers et de flexibiliser les parcours. Aussi, les principaux objectifs du NCU sont :

- Permettre une orientation personnalisée :
 - En offrant une large gamme de cursus (professionnalisant, renforcés, dédiés, généraux, ouverts, sélectifs, à rentrée décalée, orienté recherche, pour les bacheliers professionnels, pour les reprises d'études, ...)
 - En modularisant le cycle de licence (majeure-mineure, enseignements libres).
- Identifier et valoriser toutes les compétences, qu'elles soient disciplinaires, interdisciplinaires, comportementales, sociale ou qu'elles soient acquises dans les formations ou hors-formations :
 - En traduisant en compétences l'ensemble des formations ;
 - En offrant des certifications internes ;
 - En développant les *soft skills* et en valorisant l'engagement sociétal ou une démarche entrepreneuriale.

Nature de l'apport attendu concernant l'appel à projet

Cet appel à projets a pour but d'insuffler une dynamique d'innovation réaliste susceptible de déboucher sur la mise en place de dispositifs pérennes, en cohérence avec la stratégie politique globale du NCU.

Il est ouvert :

- Aux enseignants-chercheurs, enseignants et formateurs pour des projets à l'échelle d'un enseignement ;
- Aux structures des établissements concernés (composantes, départements, directions, services, ...), pour des projets à l'échelle d'une formation ou d'un groupe de formations, voire de l'établissement.

Les projets devront **contribuer explicitement à la transformation pédagogique et/ou à la valorisation des compétences au sein des cursus de niveau Licence de l'établissement**, en envisageant des actions notamment dans les champs suivants :

- Hybridation (présentiel/distant, synchrone/asynchrone) pour une plus grande flexibilité et personnalisation des apprentissages ;
- Interdisciplinarité, développement de la créativité et de l'esprit d'entreprendre ;
- Développement de l'autonomie dans les apprentissages et amélioration des stratégies d'apprentissage des étudiants ;
- Développement de compétences comportementales, sociales et humaines (*soft skills*) ;
- Diversification des modalités d'acquisition et d'évaluation des compétences.

Dans ce cadre, la soumission de la réponse à l'appel à projets devra se positionner dans l'une des deux catégories suivantes :

A. Transformation individuelle de son enseignement en montant ou transformant des enseignements privilégiant une posture active et autonome des étudiants pour une plus grande réussite.

Exemple : hybridation, pédagogie inversée, atelier interdisciplinaire ou transdisciplinaire, engagement étudiant.

Une attention toute particulière sera portée à la transférabilité des expériences faites dans ce cadre.

B. Transformation proposée au niveau d'un service, d'un département ou d'une composante : par la création ou transformation durable et structurelle d'une formation ou de cursus de formation impliquant une analyse réflexive et un développement professionnel de la part des acteurs, pour la mise en place d'enseignements de qualité favorisant un taux de réussite des étudiants au moins

équivalent aux enseignements actuels :

Exemple : passage en majeure/mineure, accompagnement à l'approche par compétences, formation à la pédagogie inversée, l'appui du numérique via un MOOC ou au travers d'une formation hybride, l'apprentissage par le faire (learning by doing), ouvrir une formation à l'EAD (par exemple MOOC).

Dans cette catégorie, une attention toute particulière sera portée à l'accompagnement des équipes pédagogiques, aux effets de synergie et de mutualisation produits par ces initiatives au sein des sites et des établissements, ainsi qu'à leur transférabilité à d'autres contextes.

Réponse à l'appel à projet :

La réponse à l'appel à projet se fait à l'aide du dossier de réponse NCU intitulée « AAP CUPS Diversifier les pédagogies (Vague 2) » disponible sur la page web « The Paris Seine Initiative ».

Critères de sélection :

Critères d'évaluation des projets :

Les projets seront évalués suivant les critères suivants :

- La cohérence entre les constats, les objectifs affichés et le dispositif proposé ;
- La valeur ajoutée du projet ;
- La soutenabilité ;
- La pérennité de l'action proposée et sa capacité à être transférée à d'autres enseignements ou d'autres structures des établissements concernés ;
- La pertinence des indicateurs et critères d'évaluation choisis.

Dépenses éligibles et soutenabilité des projets :

Les fonds NCU ne peuvent pas permettre le financement du fonctionnement d'un dispositif pérenne, par contre ils peuvent répondre aux besoins pour financer sa création. Ainsi sont par exemple éligibles :

- La reconnaissance des heures nécessaires pour monter le projet (décharge ou heures complémentaires)
- Les besoins de formation à un ou plusieurs modèles pédagogiques (la mutualisation sera recherchée pour l'ensemble des demandes de formation)
- Les besoins de fonctionnement (comme l'achat de matériel spécifique) dans la limite

de 20% du coût total du projet pour initier un projet mais pas les besoins éventuels de fonctionnement pérennes

Le soutien maximum attribué à un projet est plafonné à 100 000 € pour une durée de projet maximale de 3 ans.

Pour les projets de 3 ans, les fonds sont arbitrés pour 2 années fermes plus 1 année conditionnée au bon déroulement du projet.

La soutenabilité des projets sera étudiée par la direction des ressources de l'Université de Cergy-Pontoise, établissement coordinateur du projet en interface avec les porteurs et les services administratifs des établissements concernés (ou la direction administrative de la composante concernée ou du service concerné pour l'Université de Cergy-Pontoise).

Suivi des projets

Le suivi des projets sera l'occasion de diffuser les actions envisagées auprès de la communauté universitaire. Pour cela, 3 séminaires seront organisés (au démarrage, à mi et en fin de projet) pour permettre l'échange entre les porteurs de projet et la communauté universitaire. La participation des lauréats à ces séminaires est obligatoire.

Les projets seront évalués annuellement (actions réalisées, consommation de l'aide allouée) afin notamment d'en mesurer l'impact et de le comparer aux objectifs attendus.

Les indicateurs définis dans le dossier de candidature seront la base d'une auto-évaluation dont l'objet sera de mettre en évidence les points positifs et négatifs, les freins et les facilitateurs rencontrés afin de formuler des propositions d'amélioration favorisant l'essaimage au sein du CUPS.

Processus d'évaluation

Chaque projet sera évalué par le groupe de travail Ingénierie pédagogique et FTLV. L'évaluation des propositions suivra les étapes suivantes :

- | | |
|--|-------------------|
| • Envoi du projet initial par les candidats | 12-10-2018 |
| • Communication des résultats de pré-sélection des projets par le jury | 26-10-2018 |
| • Accompagnement (demande de précisions et/ou d'améliorations) des projets présélectionnés | du 29-10 au 09-11 |
| • Envoi par les candidats présélectionnés du projet révisé | 09-11-2018 |
| • Communication des résultats de la sélection finale des projets par le jury (à partir du) | 23-11-2018 |

Modalité de réponse à l'appel à projet

- Les projets doivent être rédigés dans le dossier de réponse NCU et envoyés sous format Excel,
- Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante : reponse-aap-cups-ipftlv@universiteparisseine.fr avec copie au référent de l'établissement concerné (ou du directeur de la composante concernée ou du service concerné),
- Le dépôt du projet doit être réalisé en accord avec le référent de l'établissement concerné (ou du directeur de la composante concernée ou du service concerné),
- Le dossier de réponse doit être nommé :
« annéemoisjours_titre_du_projet_AAP_CUPS_DLP_n1v2 »
(ex : 20180914_hybridation_des_L3_en_droit_AAP_CUPS_DLP_n1v2)

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter Bruno Fiorio, Thuyet Tram Dang Ngoc, Marc Huertas ou Pierrick Roberge (reponse-aap-cups-ipftlv@universiteparisseine.fr)